

VILLE D'ANET
Eure & Loir

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Aliette LE BIHAN, Maire.

Etaient présents : Mme LE BIHAN, M. MARLEIX, M. VIGNIKIN, Mme CNUUDE, M. TATERKA, Mme CHARLETOUX, M. MARIGNIER, Mme LAFLAQUIERE, Mme GAUTIER, Mme BLANVILLAIN, M. RAISON, M. LAIRY, M. NAVET, Mme LEON-PICARD, Mme MENELEC, M.FAISANT, Mme PHILIPPIN, M. ROBIN.

Etaient absents excusés : M. PRUVOST Philippe (pouvoir à M. ROBIN Jules), Mme BRETTE Ophélie (pouvoir à M. MARIGNIER), Mme PESLIN Isabelle (pouvoir à M. MARLEIX), M. HUBERT Louis (pouvoir à Mme CNUUDE), M. VITRE Michel (pouvoir à Mme LE BIHAN).

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation du conseil municipal : 03 juillet 2020

Pouvoir : 5

Absent(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 20

Le secrétariat est assuré par : M. Jules ROBIN

Début de séance : 19 heures

Elections sénatoriales – désignations des délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n°2020-812 du 29 juin 2020 fixant la date du scrutin pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11 du 1^{er} juillet 2020 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable aux communes d'Eure-et-Loir, pour l'élection des sénateurs,

Madame le Maire explique qu'il y a lieu d'élire les délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales. Elle explique qu'en vertu de l'article L.289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Madame le Maire précise que conformément aux articles L284 à L286 du code électoral, le conseil municipal doit élire sept délégués et quatre suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats est affichée dans la salle de vote.

Ont été élus délégués :

- Aliette LE BIHAN,
- Robert VIGNIKIN,
- Dominique CNUDDE,
- Arnaud MARIGNIER,
- Magali CHARLETOUX,
- Jules ROBIN,
- Christèle LAFLAQUIERE

Ont été élus délégués suppléants :

- Michel VITRE,
- Virginie GAUTHIER,
- Patrick TATERKA,
- Christelle MENELEC.

Promesse d'achat

Madame le Maire explique que le local situé au 9 Bis rue Charles Lechevrel est actuellement en vente.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir ce bien, pour un montant de 165 000 euros, hors frais de notaire.

Le Conseil municipal, après en avoir entendu le rapport, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à réaliser cette acquisition pour un montant de 165 000 € en lui donnant tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Fin de la séance à 19h20.